



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Dérogation mineure numéro 2019-00013
(Matricule 9516-66-8264)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, directeur général / secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le lundi 11 mars 2019
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
salle régulière des délibérations du Conseil municipal,
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement
660, rue de l'Église à Sainte-Béatrix
Lot 82, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la dérogation :

RÉGULARISER la situation dérogatoire requise au préalable à l'émission d'un permis permettant l'installation d'un garage de 30 pi x 40 pi, qui contrevient à l'article 5.2.1 alinéa 4 du règlement #526-2012. Cet article stipule que la superficie maximale d'occupation du sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 10% du terrain. Le garage projeté et la remise existante utilisent : 11.6% du terrain. La dérogation mineure est donc de 1.6%.

LE TOUT Pour la propriété située sur le lot 82, sur la rue de l'Église à Sainte-Béatrix

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par
le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix le 1^{er} mars 2019
Gérard Cossette, directeur général / secrétaire trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général / secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le 1^{er} jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Gérard Cossette
Directeur général / secrétaire trésorier par intérim